Date d'édition : 22/06/2023



Référentiel de Paye



200607

Indemnité de direction allouée au directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école spéciale militaire de St Cyr (défense)

1. Identification

Code BJ	200607	
Libellé bulletin de Paie	INDEMNITE DE DIRECTION	
Code PAY	0607	
Libellé	Indemnité de direction allouée au directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école spéciale militaire de St Cyr (défense)	
Référence	200607	
Libellé complémentaire	« Indemnité de responsabilité »	
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées	
Chapitre RdP	Indemnitaire	
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	13/03/1985	
Date d'abrogation de l'indemnité		
Date de début de validité de la fiche	01/06/2017	
Date de fin de validité de la fiche		

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200607_MINARM_INDEMNITE_DE_DIRECTION_DGER_.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/200607_MINARM_INDEMNITE_DE_DIRECTION_DGER_Annexe.pdf

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret du 7 mars 1985 portant attribution d'une prime de rendement et d'une indemnité de direction au directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan	Article 2	
Arrêté du 10 décembre 2007 fixant le taux de l'indemnité de direction susceptible d'être allouée au directeur général de l'enseignement et de la recherche de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan		DEFH0772560A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Etre détaché (Fonctionnaire de catégorie A) dans l'emploi de directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) de Ecole spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan (décret n° 85-323 du 7 mars 1985 relatif à l'emploi de directeur général de l'enseignement et de la recherche l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et des autres écoles de Coëtquidan).

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Ecole spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr et autres écoles de Coëtquidan

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Le bénéfice de la prime est lié à l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit: fonction de directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) de l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr et des autres écoles de Coetquidan.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

L'emploi de DGER relève d'un statut d'emploi avec un régime indemnitaire particulier. Il peut donc percevoir uniquement ses primes au titre de l'emploi de DGER (dont la prime de rendement - 200115) mais ne peut en revanche pas percevoir en même temps les autres indemnités perçues par le personnel enseignant.

5. Modalités de liquidation

1 - INDEMNITÉ DE DIRECTION

5.1 Expression métier

Le taux maximal annuel est fixé par arrêté: 6873,03 €.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Voir Expression métier.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 05 Code Opération : 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression) Code Indemnité : 0607

Code Indemnité : 0607
Périodicité : 1 (Mensuelle)
Mode de calcul : A (Précalculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc
Montant : en centimes d'euros

Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20.

Date d'édition : 22/06/2023

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui